

**RESTRICTION DE CIRCULATION ET
DE STATIONNEMENT FACE AU N°156-158
AVENUE DE LA HAUTE LOGE**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande de Monsieur VASEZ Dominique, représentant la Société EIFFAGE ENERGIE, sise 220B Route d'Estaires à LA BASSEE (59480), qui sollicite la restriction de circulation et de stationnement face aux n°156-158 Avenue de la Haute Loge à Hazebrouck, à compter du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mardi 7 janvier 2020 inclus, afin de faciliter des travaux d'implantation supports béton,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie.

ARRETE BD/JMD/VD/CD/CM- 342/2019

ARRETONS

Article 1

A compter du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mardi 7 janvier 2020 inclus, le stationnement et la circulation seront restreints face au n°156-158 Avenue de la Haute Loge à Hazebrouck.

En raison de travaux en chaussée, la circulation sera alternée manuellement et la vitesse sera limitée à 30km/heure.

Au-delà de cette date, charge à la Société EIFFAGE ENERGIE de renouveler la demande d'arrêté.

Article 2

Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant la même période.

Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entraîner une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné (article R417-10 du code de la route).

Article 3

La signalisation et l'affichage seront mis en place, 48 heures à l'avance, par la Société EIFFAGE ENERGIE, sous son entière responsabilité.





Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à:

M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, pour exécution en ce qui le concerne,
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck : circulation.g1@sdis59.fr,

La Direction des Services Techniques Municipaux,

La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,

La Direction Générale des Services du SMICTOM, nhembert@ville-hazebrouck.fr,

aziegelmeyer@ville-hazebrouck.fr, sdebergh@ville-hazebrouck.fr, mingelaere@ville-hazebrouck.fr,

abigan@ville-hazebrouck.fr, agressier@ville-hazebrouck.fr

Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,

Le Service de la Communication, communication@ville-hazebrouck.fr, mverscheure@ville-hazebrouck.fr

M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK,

VEOLIA propreté - 59270 STRAZEELE, yannick.lepretre@veolia.com,

jonathan.o-neil@veolia.com, julien.deconinck@veolia.com, melanie.pailleux@veolia.com

M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail exploitation@arcenciell.fr,

contact@arcenciell.fr

Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : gardes@ville-hazebrouck.fr

Monsieur VASEZ Dominique, représentant la Société EIFFAGE ENERGIE, sise 220B Route d'Estaires à LA BASSEE (59480), - Tél : 03.20.29.99.58 Mail : dominique.vasez@eiffage.com , pour affichage.

Hazebrouck, le 30 août 2019

Pour Le Maire,

« Par délégation »

L'Adjoint chargé de la Vie Quotidienne,
de la Vie des Quartiers,
de la Propreté Urbaine, de la Sécurité et
des Commissions de sécurité



Jean-Luc ARNOUITS

